

Procédure d'inscription administrative à l'Université de Strasbourg

IFSI

1^{ère} année

Rappel : Les élèves infirmiers inscrits dans les IFSI doivent être inscrits administrativement dans une Université avec laquelle leur établissement a signé une convention.

L'inscription en ligne est possible du 16 juillet au 30 septembre 2021.

Avant d'effectuer votre **inscription administrative et de vous connecter sur le site de l'Unistra, vous devez vous munir de :**

- **votre code CVEC** <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr> ;
- **votre identifiant** Parcoursup : **P21** suivi des 7 chiffres de votre numéro de dossier Parcoursup, ou **P210** suivi des 6 chiffres de votre numéro de dossier Parcoursup.

Connectez-vous au site Unistra : [première inscription](http://iaprmo-accueil.unistra.fr) <http://iaprmo-accueil.unistra.fr>

Sur la page d'identification, saisissez votre identifiant (code commençant par P20 ou P200) et votre date de naissance :

Merci de vous identifier :

Pour plus d'information sur l'identifiant requis selon votre origine de candidature, veuillez consulter la page d'aide en cliquant sur le lien [Aide](#) plus haut dans cette page

| | | |
|--------------------------------|--|--|
| Identifiant : | <input type="text"/> | 1. Saisir l'identifiant (P2...) |
| Date de naissance (jjmmaaaa) : | <input type="text"/> | 2. Saisir la date de naissance |
| | <input type="button" value="Continuer"/> | 3. Cliquer pour continuer |

Lors de l'inscription administrative en ligne, complétez ensuite scrupuleusement les champs dans les différentes pages (les champs avec * sont obligatoires)

Attention : dans la page « Données personnelles », merci de compléter les champs concernant votre adresse électronique personnelle :

**A compléter impérativement
(même si le champ n'est pas
signalé obligatoire)**

Coordonnées personnelles ⓘ

Quel est votre téléphone portable ?

Quelle est votre adresse électronique personnelle ?

Veuillez confirmer votre adresse électronique personnelle

Attention : sur la page « Données annuelles », il vous faut **IMPERATIVEMENT** compléter la partie concernant votre inscription à l'IFSI : ces données sont nécessaires pour s'assurer que vous n'aurez **aucun frais** d'inscription à payer.

2. Sélectionnez le département dans lequel se situe votre IFSI

1. Sélectionnez "Etablissement Formations paramédicales/sociales" dans la liste déroulante

Si vous êtes inscrit(e) dans un autre établissement ⓘ

Quel est le type d'établissement ?

Quel est le département où se trouve cet établissement ?

Précisez l'établissement d'inscription :

Souhaitez-vous y maintenir votre inscription ? oui non

4. Cliquez sur "oui"

3. Sélectionnez votre IFSI dans la liste déroulante

Exemple de saisie :

Si vous êtes inscrit(e) dans un autre établissement ⓘ

Quel est le type d'établissement ?

Quel est le département où se trouve cet établissement ?

Précisez l'établissement d'inscription :

Souhaitez-vous y maintenir votre inscription ? oui non

Si les différents champs ont été correctement complétés, vous devrez en fin de procédure voir s'afficher un montant à 0 € comme illustré ci-dessous :

Montants droits à payer (en euros):

| | |
|-------------------------------------|---------------|
| Droits de scolarité | 0,00 € |
| Auditeur libre | 0,00 € |
| Total dû à l'établissement : | 0,00 € |

Un récapitulatif de votre inscription vous sera ensuite proposé. Lorsque vous validerez votre inscription, un mail vous parviendra à l'adresse électronique indiquée pour la validation de votre saisie. Ce dernier vous indiquera votre n° étudiant et le lien pour activer votre environnement numérique et social de travail [Ernest](#).

Important : L'activation de votre compte [Ernest](#) est nécessaire pour pouvoir déposer vos pièces justificatives complémentaires.

Pour toutes questions techniques, vous pouvez contacter le service d'assistance par formulaire
<http://assistance-inscription.unistra.fr>